



République française  
TARN

Date de transmission de l'acte: 19/05/2025  
Date de réception de l'AR: 19/05/2025

LABASTIDE DE LEVIS  
Conseil Municipal du lundi 05 mai 2025

081-218101129-DEL\_2025\_012-DE  
A G E D I

Le lundi 05 mai 2025, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de VERGNES François.  
Le quorum est atteint.

**Présents :** VERGNES François, CHAMAYOU Ingrid, VIEU Max, BERTRAND Sabine, VIGUIER Frédéric, BASSAT Michel, MENARD Marjorie, PAGES Francis, PONS Annie, PUJOL Benjamin, RIGAL Ludivine, SIE Eric

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :** LEBERT Joffrey, LEHUGEUR Virginie, MURIENTE Jean Paul

**Secrétaire de séance :** CHAMAYOU Ingrid      **Date de la convocation:** 28/04/2025

## Délibération n°DEL\_2025\_012

### **Objet : Attribution du marché de l'aménagement de la place du Pioch**

5 bureaux d'étude ont été sollicités.

3 ont répondu et ont soumis une offre.

Après analyse des offres par M. Charruyer de Urba2D, un groupement a été retenu comme mieux disant.

Le maire propose au Conseil de valider l'attribution du marché à la société « Cabinet ECR Environnement » associé au cabinet « Sol et Cité ».

Où l'exposé de M. Charruyer de Urba2D détaillant la méthodologie d'analyse et de classement des offres et présentant de façon détaillée les différentes offres,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- attribue le marché au Cabinet ECR Environnement associé au cabinet Sol et Cité,
- autorise le maire à déposer toute demande de subvention auprès de
  - l'Etat (DETR, DSIL ou autre)
  - des autres collectivités
- autorise le maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la CAGG, étant convenu d'utiliser le solde du fonds de concours sur cette opération

<b>Délibération DEL_2025_012</b>				Date de transmission de l'acte: 19/05/2025
				Date de reception de l'AR: 19/05/2025
<b>Élus présents</b>	12		<b>Élus rep</b>	
<b>Pour</b>	12	<b>Abstention</b>		081-218101129-DEL_2025_012-DE A G E D I

Ont signé le maire et le secrétaire de séance.  
Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture,  
Et publication sur le site internet de la commune.

Pour extrait conforme,  
La secrétaire de séance, CHAMAYOU Ingrid



Le Maire, François VERGNES

